

HISTOIRE SECRETE

des députés MRP

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1954

L'ISOLEMENT PARLEMENTAIRE DU GROUPE MRP

Les Accords de Genève sur l'Indochine

Après l'investiture de Pierre Mendès-France et la formation de son gouvernement (les 18 et 19 juin 1954), le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale se trouve parlementairement isolé, pour la première fois depuis sa création au lendemain de l'élection de la première Assemblée Constituante intervenue le 21 octobre 1945.

Cette situation toute nouvelle fait l'objet, en juillet 1954, d'une série de débats au Bureau national, à la Commission exécutive, au Groupe et au Comité national, convoqué pour les 10 et 11 juillet : quels enseignements en tirer, quelles actions préparer, avec qui, comment évaluer la durée de cet isolement ?

La majorité qui vient de se former à l'Assemblée Nationale est très large (419 voix sur 626) et l'opposition déclarée (sous la forme de votes contre) est très réduite (47 dans le scrutin d'investiture, 8 dans le scrutin sur la composition du gouvernement).

Mais elle est pleine de contradictions : elle compte dans ses rangs, pour un peu plus de la moitié, des élus favorables à ce qu'on appelle alors le "dirigisme" dans les domaines économique et social : communistes et progressistes, socialistes, les 10 républicains populaires et les IOM, au nombre de 15, qui ont voté l'investiture, quelques radicaux et une quinzaine d'UDSR (sur 25), un tiers des Républicains Sociaux (25 sur 75) ; mais elle est peu représentée au sein du gouvernement (six ministres "pleins" seulement, dont le MRP Robert Buron, sur seize peuvent être classés dans cette catégorie des "dirigistes") ;

- elle est divisée en deux parties à peu près égales sur la politique d'émancipation ouverte en Afrique du Nord, notamment en Tunisie, où la situation reste critique ; Mendès-France est favorable à cette émancipation mais c'est dans son propre parti, le Parti radical, qu'il se heurte aux plus vives résistances ;
- dans cette majorité composite, tous attendent de Mendès-France qu'il gagne son pari et obtienne l'arrêt des hostilités en Indochine pour le 20 juillet à la Conférence de Genève, mais, en même temps, tous le mettent sous surveillance, les uns pour qu'il assure le vote de la CED, les autres, mieux renseignés, pour qu'il en assure l'échec ;
- pour la première fois depuis la Libération, la majorité gouvernementale repose sur deux bases antagonistes : d'une part l'extrême gauche et une partie de la gauche démocrate, d'autre part les gaullistes et les "libéraux" (dans le domaine économique et social), deux blocs qui se trouvent unis seulement par le réflexe nationaliste anti-CED.

Autrement dit, la majorité mendésiste de juin 1954 est une majorité de circonstances qui, à l'épreuve des événements, (la guerre d'Algérie va commencer quatre mois après la paix en Indochine), sera incapable d'arrêter le déclin du régime et d'empêcher le succès du putsch politico-militaire de mai 1958...

Cela dit, l'isolement du Groupe MRP n'est pas total durant cet été 1954 ; la compétence, la présence, l'efficacité des députés républicains populaires leur conservent une participation très importante dans les réformes discutées au Parlement.

C'est vrai notamment lors de la discussion du projet de loi relatif à "diverses dispositions d'ordre financier", qui apporte des progrès parfois décisifs (et durables) dans la législation financière, économique et sociale.

Le rapport de la Commission des Finances est présenté par **Henri Dorey**, son rapporteur général-adjoint (député de Belfort, Dorey sera le président du dernier Groupe MRP, de décembre 1960 jusqu'à la dissolution de l'Assemblée Nationale en octobre 1962. Dans les débats en séance publique, les orateurs MRP sont écoutés avec intérêt, comme avant la crise politique : Pierre Gabelle (Loiret), Jean Catrice (Nord), Jules Catoire (Pas-de-Calais), André Burlot (Loir-et-Cher), Lionel de Tinguy (Vendée), Paul Gosset (Nord), René Charpentier (Marne), Pierre Elain (Mayenne), Clément Taillade (Tarn) ...

Ainsi, **Pierre Gabelle** obtient-il, le 6 juillet, par amendement du projet gouvernemental, que les personnes physiques puissent déduire, dans la limite de 0,5% de leur revenu imposable, les versements effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial.

Qui s'en souvient ? On connaît bien aujourd'hui (en 2004) l'importance de cette innovation pour le développement des activités sociales et culturelles en France et ailleurs !

Mardi 6 juillet 1954 ; 56^e réunion du Groupe MRP dans l'année 1954. Indochine et CED.

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de **Robert Lecourt**.

Celui-ci annonce qu'il se propose de déposer au nom du Groupe une série de propositions de loi sur le **fonds de reconversion économique et de réadaptation de la main d'œuvre, un plan quadriennal d'équipement sanitaire et social, la création de comités économiques et régionaux** (les deux premiers textes ont été préparés par Louvel, Bacon et Paul Coste-Floret quand ils étaient membres du gouvernement). Toutes ces propositions sont conformes aux demandes du Congrès national, précise-t-il.

Il demande à Bacon, qui a été ministre du Travail, s'il peut déposer un texte sur la **conciliation dans les conflits collectifs du travail**.

Paul Bacon répond que le MRP a déjà déposé un texte sur ce sujet, signé par Henri Meck. Le texte qu'il a lui-même

préparé quand il était ministre du Travail n'apporte rien de neuf.

Jean Cayeux demande que le MRP dépose en outre un texte sur l'**organisation de la protection civile**.

Jean-Marie Louvel pense à un texte sur l'**électrification des campagnes** ; à l'Industrie, il a préparé un décret sur ce sujet mais ce décret est en panne aux Finances.

Le Groupe en vient ensuite à la situation politique et à l'aggravation de la situation internationale. Le débat est ouvert par **Robert Lecourt**.

Le calendrier gouvernemental prévoit un débat sur la CED mais au-delà du 15 août seulement, date à laquelle on peut craindre que le réarmement de l'Allemagne ne soit entrepris. Nous devons penser dès maintenant à ce que nous dirons après le 20 juillet (date-butoir fixée par Mendès-France lui-même pour la Conférence de Genève sur l'Indochine).

Lionel de Tinguy.- Je déplore la discrétion des dirigeants du MRP. Les positions nettes sont les meilleures : ou bien Mendès

France fait une bonne politique et le MRP doit clairement s'en rapprocher, ou bien sa politique est mauvaise et le MRP doit le proclamer.

Paul Coste-Floret.- Notre position a été clairement définie par Lecourt à la tribune il y a quelques jours : attente jusqu'au 20 juillet. C'est une position forte ; gardons-la.

Robert Bichet.- Non, car le MRP risque ainsi de laisser Mendès obtenir la paix en Indochine contre l'abandon de la CED. Il faut surveiller de près ce que fait Mendès et éviter d'être mis devant le fait accompli, en avertissant l'opinion publique qu'il y a danger.

Paul Gosset.- Le MRP ne doit pas gêner le gouvernement jusqu'au 20 juillet mais, au Comité national du 11, il devrait alerter l'opinion sur la dégradation de la situation internationale.

Jean-Marie Louvel.- Une précision : jamais le Gouvernement Laniel n'avait décidé d'évacuer le sud du delta (décision prise par Mendès).

Jean Catrice.- Je pense que le MRP doit rester dans l'attente jusqu'au 20 juillet. Je rappelle que Mendès s'est engagé à ne pas abandonner la CED. Les interventions des Belges et des Allemands dans le débat amènent l'opinion française à s'éveiller au problème de la CED et à se rapprocher de notre position. Attendons le 20 juillet.

Jean Letourneau.- A propos du problème de l'évacuation du sud du delta, je tiens à dire que Mendès, contrairement à ce qu'il dit aujourd'hui, n'était pas lié par la décision du Comité de la défense nationale d'il y a un mois ; il n'a donc pas agi en exécuteur testamentaire comme il le prétend... Je pense que les conditions dans lesquelles se prépare le cessez-le-feu annoncent des difficultés considérables : Mendès sera-t-il libre de choisir sa politique européenne ? Certainement pas ! Le cessez-le-feu durera aussi longtemps que la France ne ratifiera pas la CED. Le problème indochinois était la clé de la politique internationale française : il fallait affirmer la volonté de la France de résister en Indochine pour conserver notre liberté d'action.

André Burlot.- Le calendrier Mendès ne va-t-il pas renvoyer en octobre le débat sur la CED ?

Henri Bouret.- Mendès s'en tient au contrat d'investiture : il croit que la France – puissance occupante en Allemagne – peut empêcher le réarmement allemand. Moi je note d'ailleurs qu'Adenauer parle plus de souveraineté nationale que d'Europe.

Maurice Schumann.- Le problème actuel est celui de l'isolement de la France ou de sa participation à des alliances, condition de sa sécurité. En Indochine, l'arrangement valable sera celui qui sera admis par le Vietnam et garanti par les Etats-Unis. Autrement ce serait un Munich qui entraînerait d'autres. Quel est dès maintenant le bilan de Mendès ? Le rétablissement du front anglo-américain contre la France en Europe ; la rupture avec nos petits alliés européens ; la mise en difficulté d'Adenauer, fervent de l'Europe contre le nationalisme (Von Paulus réclame une armée allemande autonome !) En fait, la France ne fait déjà plus partie du groupe directeur atlantique. Mendès ne renverse pas les alliances ; il les détruit à une vitesse record.

Lionel de Tinguy.- Après une telle déclaration, je ne comprends plus les silences du MRP !

Alfred Coste-Floret.- Je redoute que la France n'aille rapidement vers l'isolement diplomatique.

André Colin.- Je peux parler ici au nom du Bureau National du MRP. Mes soucis sont les mêmes que les vôtres. Le Gouvernement Mendès est né avec l'isolement parlementaire du MRP. C'est un signe ! Le pays est inquiet. Il s'attendait à une amélioration de la situation ; il se demande aujourd'hui quelles seraient les conséquences d'un abandon de la politique européenne ... J'estime qu'il faut respecter la trêve politique jusqu'au 20 juillet mais veiller en même temps à ce que l'avenir ne soit pas compromis. C'est pourquoi le Bureau national envisage de rendre publiques ses inquiétudes ; il a pensé à un article de leader et aux motions du Comité national.

Il fait une brève communication sur la composition de la Commission exécutive en l'absence de ministres MRP

Henri Bouret.- Quelle est la situation de Buron et de Monteil membres du Gouvernement Mendès-France ?

André Colin.- Ils étaient membres de la Commission exécutive en qualité de représentants du Groupe. Comme ils ne sont plus membres du Groupe, il ne sont plus membres de la Commission exécutive.

Le Groupe accepte la proposition de Colin sur les cinq ministres sortants : leur entrée dans la Commission exécutive.

Le 9 juillet, le Groupe MRP tient sa 57^e réunion à partir de 14 heures.

Son président, **Robert Lecourt**, fait deux communications :

- il a été reçu le matin même par Edgar Faure, ministre des Finances et des Affaires économiques, à qui il a demandé de ne pas maintenir sa politique de blocage des salaires ;
- le Bureau du Groupe a reçu les députés MRP qui ont voté l'investiture de Mendès et leur a appliqué le "rappel à l'ordre" prévu par le Règlement du Groupe en cas d'indiscipline de vote.

Mardi 20 juillet à 14 heures ; 58^e réunion, présidée par Lecourt : Joseph Dumas fait une communication sur le Congrès des socialistes européens.

Joseph Dumas, député MRP de la Seine, membre du Mouvement des Socialistes Européens, revient du congrès que celui-ci vient de tenir à Milan.

Il en souligne l'intérêt.

Les socialistes allemands, dit-il, affirment que la Section française de ce mouvement est sous l'obédience du MRP et non pas de la SFIO.

Il ajoute :

- Il est vrai que les jeunes du MRP y prennent une place importante aux dépens des socialistes, qui hésitent à faire un choix sur la CED.

Le Groupe délibère ensuite sur la filiation et la légitimation des enfants adultérins (Henri-Louis Grimaud et Germaine Poinso-Chapuis) et sur le financement de l'allocation-vieillesse agricole (René Charpentier, Francine Lefebvre, Maurice-René Simon-net, Maurice Lucas).

Jeudi 22 et vendredi 23 juillet : 3 réunions sur les Accords de Genève et le cessez-le-feu en Indochine.

La réunion prévue pour jeudi à 14 heures se situe avant le discours de Mendès-France. Elle est ouverte avec retard, dans l'attente de Bidault.

Robert Lecourt, qui préside, indique que Bidault a l'intention d'intervenir dans le débat public ; à son avis, Bidault doit être le porte-parole du Groupe.

Georges Bidault donne lecture de son projet d'intervention et le soumet à la critique des membres du Groupe.

La discussion est ouverte.

Pierre Abelin, qui vient de faire un séjour à Genève.- J'ai rencontré de nombreuses personnalités françaises et étrangères. Je considère que le Vietnam est perdu ; la population du Nord, la plus nombreuse, va en effet imposer sa loi à celle du Sud après les élections. J'ai écouté les membres de la délégation française à la conférence. On y accueillait avec faveur la possible entrée du Vietminh dans l'Union française. On y parlait d'un télégramme du général Ely déclarant à Mendès-France qu'il ne pouvait plus défendre le Tonkin. Je me suis étonné de la satisfaction béate des Anglais. Les diplomates français considèrent que la solution retenue est la meilleure possible, sauf en ce qui concerne la ligne de démarcation. Ils s'attendent à une initiative sur le problème allemand. La presse est dans la joie (victoire de la paix). Les Américains sont préoccupés.

Joseph Dumas.- Je regrette que dans son projet de discours Bidault n'indique pas la solution qu'il aurait fallu choisir au cours des huit années de guerre.

Robert Schuman.- Je rappelle que dans cette guerre la France n'a jamais demandé de renforts étrangers. Je crois souhaitable que Bidault adapte son texte à ce fait... Je retiens aussi un aspect constitutionnel du problème : pouvons-nous abandonner un territoire de l'Union française ou du moins le neutraliser ? Certainement pas. Mais alors ? En entrant dans l'Union française, le Vietminh renoncerait-il à ses alliances ?

Charles Barangé.- Je souhaiterais plus de modération dans le texte de Bidault, qui parle trop d'un Munich. Davantage de modération serait utile politiquement ; le discours en aurait même plus d'audience dans l'opinion publique.

Maurice Schumann.- Sur les élections, sur le contrôle et sur la garantie, les trois points fondamentaux des Accords, la délégation française s'est ralliée aux thèses de l'adversaire ; dans ces conditions, on pouvait obtenir un accord sans délai ! Il n'y a pas de garantie américaine. Les demandes de notre Comité national ne sont pas satisfaites. L'entrée du Vietminh dans l'Union française entraînerait à brève échéance la sortie de l'Union française des alliances occidentales.

Jean Catrice.- Le discours de Bidault est trop dur. Je rejoins Barangé.

Paul Gosset.- Oui, moi aussi je trouve dangereux de trop parler de Munich. Nous, MRP, avons-nous toujours agi pour éviter les conditions de l'accord intervenu à Genève ?

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Je ne crois pas à l'argument de Robert Schuman sur le problème constitutionnel : il s'agit d'un cessez-le-feu et non pas d'un traité... La déclaration américaine n'équivaut pas à une absence de garantie... Nous payons aujourd'hui les lâchetés communes de la Nation. Il faut plus de modération dans nos commentaires.

Robert Bichet.- Ne nous laissons pas influencer par la passion de l'opinion publique ! Jugeons au fond : les conditions politiques de l'accord sont inacceptables. Nous sommes entrés dans le neutralisme. Que ferons-nous si la Tunisie et la Maroc demandent le même statut que celui de l'Indochine ?

Pierre-Henri Teitgen.- Le MRP veut-il se déterminer en fonction des attaques dont il est menacé ou en fonction du problème en soi ? Qui peut assurer que ces Accords seront

respectés dans un an ? Que restera-t-il de la présence française en Indochine ? Rien ! On vient d'installer le neutralisme en Asie. On va nous proposer de l'installer demain en Europe. Les Russes poursuivront leur tactique et peu à peu les pions de l'Occident seront tous neutralisés.

Pierre Schneiter.- J'approuve Bidault. Je souhaite toutefois que des corrections de forme soient apportées à son texte, pour tenir compte des interventions qui viennent d'être faites à ce sujet.

Pierre Pflimlin.- J'approuve le fond du texte Bidault, car nous devons refuser un virage de notre politique extérieure vers le neutralisme ; mais je souhaite certaines modifications de forme et j'aimerais que Bidault réclame la recherche de nouvelles garanties, afin de donner une coloration moins négative à l'ensemble des Accords. Je souhaite une atténuation des formules polémiques.

Alfred Coste-Floret.- Il est difficile de critiquer les Accords en eux-mêmes, car ils devaient fatalement être mauvais. Mendès-France, malgré lui, a dû placer le problème dans un cadre international, comme le voulait Bidault ; mais la conjoncture internationale s'est modifiée avec Mendès.

Robert Schuman.- J'approuve Pflimlin.

Georges Bidault, répondant aux demandes qui viennent de lui être faites.- Je ne peux pas prononcer un discours moins vif. Je considère que l'on nous entraîne vers la pente fatale. Il faut dire "non", sans attendre. Personnellement, je n'aurais pas signé ces Accords. Peut-être aurais-je obtenu plus ; je n'en suis pas sûr. Je crois que la méthode du pari employée par Mendès-France n'était pas la meilleure.

Henri Bouret.- Je veux rappeler les deux soucis du Groupe durant ces derniers mois : sécurité du corps expéditionnaire, sécurité des amis de l'Union française. Cette sécurité est acquise par les Accords. Que pouvions-nous obtenir de plus ? Nous avons perdu l'Indochine le jour où Mao Tsé Toung est entré à Pékin. Certes, les Accords consacrent un recul de la France et de l'Occident, mais ce recul était-il évitable ? Il faut maintenir la solidarité occidentale. Mendès l'a dit et l'a fait, autant qu'il était possible. Nous risquons de faire un nouveau procès d'intention. J'aurais souhaité que le MRP sortît de son isolement aujourd'hui.

Fernand Bouxom.- J'estime inopportun que le Groupe procède à un vote sur le texte de Bidault.

Maurice Schumann.- La conclusion de ce texte pourrait être faite de l'ordre du jour que nous propose Pflimlin.

Francine Lefebvre.- Je demande la rédaction d'une motion et sa mise aux voix.

Paul Coste-Floret.- Je suis favorable au dépôt d'un ordre du jour exprimant notre position pour l'opinion publique.

Paul Hutin-Desgrès.- J'approuve Pflimlin. Il serait périlleux de parler d'un Munich. Les analogies historiques sont fallacieuses. Sans les Accords de Genève, où en serions-nous dans six mois ?

Conclusion du débat : le Groupe se prononce pour le dépôt d'un ordre du jour en séance publique, conçu à partir du projet Pflimlin.

Pierre Pflimlin, qui a quitté la réunion, revient et donne lecture de son texte :

"L'Assemblée Nationale,

Adresse l'hommage de la reconnaissance nationale aux combattants qui, pendant sept ans, ont lutté dans l'honneur pour les justes causes de l'Union Française et la sauvegarde du monde libre.

Enregistre avec satisfaction le fait que la négociation de Genève, engagée pour affirmer la persévérante volonté de paix du peuple français, ait abouti à arrêter l'effusion du sang.

Invite le gouvernement à engager sans délai l'action qui reste nécessaire pour renforcer les chances de paix et écarter les menaces qui pèsent sur les amis de la France, en assurant aux Etats associés une protection efficace fondée sur la solidarité plus étroite et organisée des nations du monde libre.

*Et repoussant toute addition,
Passe à l'ordre du jour."*

Ce texte est déposé dans la soirée du 22.

Seconde réunion consacrée aux Accords de Genève (la 60è) vendredi 23 juillet à partir de 14 heures sous la présidence de Robert Lacourt.

En préambule, des observations sont faites sur l'ordre du jour parlementaire, qui vient d'être préparé par la Conférence des présidents, avec la participation de Mendès-France.

Sur une question de Moisan, représentant du Groupe MRP, le président du Conseil a dit que le débat sur la CED viendrait dans la semaine précédant le 15 août. Cependant, Mendès a dit à de Tinguy qu'il ne donnerait aucune indication sur la forme que prendrait ce débat avant le vote de son projet de redressement économique (avec pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement).

Ces informations renforcent la méfiance du Groupe MRP.

Elles amènent A. Coste-Floret et Francine Lefebvre à faire observer qu'il serait dangereux d'accepter un vote sur le rapport Defos du Rau visant à une réforme constitutionnelle, en deuxième lecture, avant le débat sur la CED ; ce projet traite en effet du décret de clôture et de la majorité qualifiée requise pour la ratification des traités. C'est aussi l'avis de Fonlupt-Espéraber. Dumas propose de demander des explications à Mendès. Selon P. Coste-Floret, "la forme de notre opposition d'aujourd'hui doit être définie en fonction du débat sur la CED." Fonlupt-Espéraber croit possible d'obtenir de Mendès la promesse de mener à son terme le débat définitif sur la CED avant les vacances (*NDLR : il se trompe*). De Tinguy, au contraire, craint que le débat ne soit pas mené à son terme. Reille-Soult appuie Dumas et Fonlupt : le MRP serait battu dans un vote de procédure. "Oui", admet P. Coste-Floret. Moisan ne croit pas que Mendès soit disposé à escamoter la CED par le moyen du décret de clôture. Selon Lecourt, toute initiative isolée du MRP sur l'Europe serait vouée en ce moment à l'échec, car, sur ce point, radicaux et socialistes se trouvent neutralisés. Il pense que le MRP obtiendra des éclaircissements lors de la discussion du projet économique. A propos de la discussion de la révision constitutionnelle, ajoute-t-il, nous avons une arme ultime : le refus de la révision.

Le Groupe en vient à des communications de Jean Catrice et d'André François-Mercier, membres de la Commission spéciale chargée de suivre la Conférence de Genève sur l'Indochine.

Jean Catrice.- La guerre d'Indochine était militairement perdue. L'évacuation d'Hanoi était impossible, en raison de la menace de désertion des soldats vietnamiens. Une offensive du Vietminh sur Hanoi aurait provoqué un nouveau Dien Bien Phu. La première division formée avec les hommes du contingent n'aurait pu arriver avant le 15 août, trop tard pour sauver Hanoi. J'espère que Bidault aura

pu modifier certains passages de son discours. J'approuve l'ordre du jour préparé par Pflimlin.

A.F. Mercier.- Je suis arrivé à des conclusions opposées à celles de Catrice. On a laissé croire aux troupes qu'elles seraient abandonnées... L'annonce de la rentrée américaine à Genève a fait diminuer les prétentions du Vietminh (du 13è au 17è parallèle). Mieux eût valu maintenir la solidarité occidentale dès le début. La situation ne serait pas aussi compromise. Mendès a voulu aller trop vite et aboutir coûte que coûte.

Troisième réunion, consacrée aux Accords de Genève (la 61è) vendredi 23 juillet à partir de 18h45

Cette réunion, présidée par Edouard Moisan, se situe après les ultimes réponses de Mendès-France et le dépôt d'un ordre du jour présenté par Yvon Delbos, président du groupe radical, qui approuve les déclarations du Gouvernement.

Jean Cayeux.- Pourquoi n'avons-nous pas répondu aux affirmations inexactes de Mendès-France ? ... Je souhaite que Letourneau n'intervienne pas dans le débat en séance publique. Je préfère une explication de vote faite au nom du Groupe.

Alfred Coste-Floret.- Il nous est impossible de voter le texte de Delbos, qui approuve les déclarations du Gouvernement : ces déclarations appellent de sérieuses réserves ; Mendès, en particulier, n'a pas répondu à la question de Bidault sur la garantie américaine. En outre, l'article 5 des Accords interdit en fait la participation des Etats associés à un pacte du Sud-Est asiatique ; il fait référence à la Charte des Nations Unies, que l'URSS et la Chine interprètent à leur façon, comme le prouve la dépêche de l'Agence Tass.

Paul Couston.- Ne pas voter le texte Delbos serait avouer une amertume. Après le discours de Bidault, le MRP a intérêt à le voter.

Fernand Bouxom.- Je suis de cet avis. Ne pas voter le texte Delbos c'est dire que l'on préfère continuer la guerre.

Robert Schuman.- Je suis sensible à ce que dit Bouxom. En votant le texte Delbos, nous enlèverions beaucoup d'atouts à nos adversaires. Evitons l'isolement.

Henri Meck.- Nous pouvons facilement expliquer nos réserves. Nous n'avons pas à nous laisser intimider.

Georges Bidault.- Il faut dire non tout de suite quand on veut dire non ! Si le MRP vote l'ensemble du texte Delbos, je serai contraint de considérer ce vote comme un désaveu. Si nous avons toujours écouté l'opinion publique, nous n'en serions pas là. Si l'on ouvrait vraiment le dossier de l'Indochine, on verrait que nous avons raison. Réserveons l'avenir. J'invite le Groupe à s'en tenir au texte de Pflimlin.

Paul Coste-Floret.- Je pense que la proposition Bouxom ne désavoue pas Bidault. Je reprends l'argumentation de Robert Schuman : il faut éviter l'isolement du MRP, dans l'intérêt même de la CED.

Pierre-Henri Teitgen.- Je note que le Groupe approuve le cessez-le-feu mais ni les Accords ni les déclarations de Mendès-France. C'est pourquoi il a déposé le texte Pflimlin. Alors, suffit-il d'un débat habile pour que le Groupe abandonne sa position ? Voter le texte Delbos, ce serait approuver aussi l'argumentation de Chambrun et de Palewski.

Fernand Bouxom.- Je note cependant que le texte Delbos n'exprime pas la confiance au Gouvernement.

Paul Bacon.- Je suis favorable à la thèse de Bouxom. J'aurais préféré que Bidault ne parlât point : on en a fait une cible. La

proposition Bouxom est conciliable avec les demandes de Bidault et de Teitgen.

Pierre Gabelle.- Voter l'ensemble du texte Delbos serait tout de même un aveu de faiblesse. Votons la priorité au texte Delbos mais abstenons-nous sur le fond.

Lionel de Tinguy.- J'approuve Gabelle. Je ne comprends pas la thèse de Paul Coste-Floret.

Robert Bichet.- J'appuie Gabelle. La division du Groupe serait pire que son isolement.

Robert Lecourt.- Personne en ce moment n'est sûr d'avoir raison. L'avenir dépend de ce que fera le Gouvernement. Je me rallie à la proposition de Gabelle. En effet, si nous approuvons l'ensemble du texte Delbos, l'opinion ne retiendra que ce seul vote, qui sera exploité. Au surplus, l'attitude proposée par Gabelle nous aiderait dans le proche avenir.

Décision : le Groupe votera la priorité pour le texte Pflimlin, puis pour la priorité au texte Delbos ; le Groupe demandera ensuite le vote par division du texte Delbos et votera les premiers paragraphes, il votera contre le paragraphe approuvant les déclarations du Gouvernement ; il refusera de voter l'ensemble ; il s'abstiendra sur l'ensemble; l'explication de vote en séance sera faite par Alfred Coste-Floret.

Edouard Moisan.- Je fais appel à la discipline de vote.

Robert Schuman.- Moi aussi.

Jean Letourneau.- Je voulais intervenir en séance mais je suis prêt à y renoncer.

Edouard Moisan.- Letourneau est seul juge.

En séance publique, peu après, le Gouvernement recueille une forte majorité, mais, par le contenu du texte qu'elle adopte, cette majorité traduit son manque d'assurance ; **contrairement à la tradition dans ce genre de débat, elle n'exprime pas sa confiance au Gouvernement.**

La priorité est refusée au texte Pflimlin par 385 voix contre 180.

L'alinéa du texte Delbos approuvant les déclarations du Gouvernement est adopté par 455 voix contre 86 (dont le MRP).

L'ensemble du texte Delbos est voté par 462 voix contre 13.

Il y a 134 abstentions.

Sur les 86 députés MRP, 70 s'abstiennent, 15 votent pour, 1 (A.F. Mercier) vote contre.

Parmi les 135 modérés (Indépendants, Paysans, ARS), 68 votent pour.

Jean Letourneau, après Georges Bidault, a fait, à titre personnel, une intervention très remarquée et même très appréciée par la majorité.

Cette majorité n'a d'ailleurs pas explicitement approuvé les Accords de Genève : le texte Delbos précise que l'assemblée "affirme ... sa volonté de défendre, dans le cadre des accords conclus, les Français et les populations indochinoises amies de la France."

Après le débat sur les Accords de Genève, le 23 juillet, et dans l'attente de la discussion du projet de CED, qui aura lieu fin août, l'Assemblée Nationale consacre ses travaux à des problèmes sociaux, économiques et financiers, notamment au **financement des prestations familiales agricoles** et au projet de loi - basé sur l'octroi de **pouvoirs spéciaux au gouvernement** - relatif à "l'équilibre financier, l'expansion économique et le progrès social".

Le Groupe MRP délibère sur le financement des prestations familiales agricoles au cours de trois séances, tenues les 27, 29 et 30 juillet (62è, 63è et 64è) sous la présidence de Robert Lecourt.

Pour exposer ce sujet, qui devient très vite politique et fait apparaître la "majorité sociale" de l'Assemblée (inchangée depuis le tripartisme), nous nous référons aux

procès-verbaux des réunions du Groupe, comme d'habitude, mais aussi au Bulletin d'information (numéros 62 et 63).

Dans son projet de budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1954 (elles concernent les salariés agricoles mais aussi les exploitants), le radical Edgar Faure, ministre des Finances et des Affaires économiques, imagine un système de surcompensation, consistant à prélever en année pleine 22 milliards sur les fonds des caisses d'allocations familiales du régime général.

Le problème ainsi posé, note Edouard Moisan, est analogue à celui qui a entraîné le retrait d'Antoine Pinay dix-huit mois auparavant, à ceci près que Pinay limitait la compensation à l'intérieur du régime général.

Dès l'ouverture du débat en séance publique, le 29 juillet, le clivage politique apparaît : une motion préjudicielle, préparée par la Commission du Travail et invitant le gouvernement à présenter un autre mode de financement, est repoussée par 307 voix contre 297 (MRP, socialistes et communistes). Au nom du Groupe MRP, Jean Cayeux et Edouard Moisan ont soutenu la motion.

L'établissement du principe d'un transfert au profit d'un régime quelconque des excédents comptables des caisses d'allocations familiales du régime général, a exposé Moisan, rendrait impossible pour l'avenir une augmentation des prestations et pourrait même aboutir à les réduire, sans pour autant rien apporter aux agriculteurs, la trésorerie devant de toute façon, actuellement, prendre à sa charge les 11 milliards demandés.

Le 30 juillet, deuxième échec pour le gouvernement : par 311 voix (MRP, IOM, socialistes, communistes), l'Assemblée rejette le prélèvement de 11 milliards pour le second semestre. Cependant, Edgar Faure demande une seconde lecture et négociation. Avec habileté. Il obtient le vote de son texte par 315 voix contre 193 (MRP et communistes). Les IOM et les socialistes ont changé de camp...

Redressement économique et pouvoirs spéciaux : le Groupe MRP y consacre trois réunions (la 65è, la 66è et la 68è) les 3, 5 et 10 août (sur la question de confiance posée par Mendès-France).

A la réunion du 3 août, présidée par Edouard Moisan, **Lionel de Tinguy** présente l'ensemble du texte.

- Ces pouvoirs spéciaux permettraient de bouleverser le régime des prestations familiales.
- Mendès-France n'envisage rien pour les salaires avant octobre, alors que Laniel prévoyait un relèvement en juillet.
- Je vois dans ce projet des dangers d'inflation. Les moyens dirigistes sont insuffisants pour aboutir au succès.

Robert Lecourt, président du Groupe, vient d'être reçu par Mendès-France, à la demande de celui-ci.

Sur la CED : Mendès veut le débat en août ; il accepte une réunion des Six pour le 15 août ; la solution retenue donnera satisfaction aux partisans de l'Europe.

Sur les prestations sociales ; il veut "en conserver le total".

Sur les salaires : il pense à une augmentation des salaires, non uniforme, en octobre, avec une majoration du salaire minimum analogue à celle décidée par Laniel.

Sur l'Afrique du Nord : il est plus inquiet à propos du Maroc qu'à propos de la Tunisie.

Selon Robert Lecourt, sur les dix points du Congrès MRP de Lille, huit au moins sont contenus dans le projet gouvernemental. Il y a là, bien sûr, dit-il, une intention politique. Il remarque que si, sous le gouvernement Laniel, ces mêmes objectifs n'ont pas été atteints, ce fut en raison de l'attitude d'Edgar Faure, auteur du projet actuel.

A son avis, techniquement, avec quelques réserves, le Groupe MRP ne peut pas s'y opposer.

A la réunion du Groupe du 5 août, présidée par Robert Bichet, **Lionel de Tinguy** poursuit un exposé critique du projet :

- le projet ne fait pas les choix nécessaires ;
- l'équilibre financier n'est pas assuré ;
- les dispositions sociales font craindre une régression ;
- les mesures économiques sont plus libérales ... qu'économiques.

Dès 8 heures 30, le matin du mardi 10 août, sous la présidence de Robert Lecourt, le Groupe MRP délibère sur son vote lors du prochain scrutin sur **la question de confiance**.

André Burlot.- Je ne voterai pas le projet, en raison de l'adoption de l'amendement des socialistes prévoyant un contrôle de l'autofinancement.

Maurice Lucas.- La vraie question, c'est : pouvons-nous faire confiance à ce gouvernement ?

Maurice Schumann.- Je suis favorable aux thèses financières et économiques de Mendès mais je pose la même question : pouvons-nous faire confiance ? Je crois que le rendez-vous pris pour le 24 août au sujet de la CED sera tenu mais je note que Mendès n'a toujours pas choisi sa solution ! Nous pouvons même craindre une formule qui équivaldrait à la renaissance de l'armée allemande. A ce propos, je me rappelle la thèse permanente de l'entourage de Mendès ... Je crains l'abandon de la Tunisie : il aurait fallu que l'autonomie interne fût accordée contre un contrat d'association à l'Union française (*Mendès-France, accompagné du maréchal Juin a fait son voyage à Tunis le 31 juillet*). Le MRP va-t-il passer de l'opposition au soutien sans participation ?

Fernand Bouxom.- Si l'on voulait examiner tous les projets possibles d'un gouvernement, on ne lui voterait jamais la confiance ! Si Mendès hésite sur la CED, le MRP doit se rapprocher de lui pour peser sur sa décision. Voter contre signifiera que nous n'avons plus l'espoir de réussir.

Charles Barangé (rapporteur général de la Commission des Finances).- Le projet de Mendès est conforme à la doctrine économique du MRP... C'est grâce à Mendès lui-même que le MRP a obtenu des améliorations, notamment l'amendement de Pierre Gabelle interdisant au gouvernement, dans l'exercice des pouvoirs spéciaux, de réduire les prestations sociales ou familiales... Le MRP doit voter la confiance, sur ce projet, sans scrupule ni trouble.

Robert Schuman.- J'estime que la confiance qui nous est demandée s'applique seulement au projet qui nous est soumis. D'autres problèmes se poseront dans les jours prochains. La CED viendra en discussion ; on risque d'arriver au néant à l'issue du débat. On en tirera argument pour une nouvelle Conférence à Quatre, qui partira de la table rase, mais cela est pour demain. Mieux vaut

aujourd'hui accepter ce qui est acceptable. Il serait dangereux d'anticiper dès maintenant sur la CED.

Paul Gosset.- J'étais disposé à voter la confiance, pour chercher un rapprochement avec Mendès, mais celui-ci n'a pas répondu aux questions que Pflimlin lui a posées en séance. Au surplus, pourquoi Mendès a-t-il posé la question de confiance pour l'adoption de son projet économique et financier ? C'était inutile ! Je voudrais entendre Mendès dans ses réponses ...

Lionel de Tinguy.- Oui, le MRP n'a pas encore assez de garanties pour s'engager.

Le Groupe MRP décide de suspendre sa réunion et de la reprendre après avoir entendu les réponses de Mendès.

La réunion du Groupe MRP est rouverte à 10h45 ce mardi 10 août, sous la présidence de Maurice Lucas.

François Reille-Soult.- Le projet répond aux préoccupations du MRP. Renverser le gouvernement retarderait le débat sur la CED.

Paul Coste-Floret.- Je suis favorable au vote de la confiance pour deux raisons : 1° au moment de l'investiture de Mendès, Lecourt avait annoncé l'appui du MRP pour le redressement économique ; 2° le vote de confiance n'engage pas le MRP dans la majorité gouvernementale, mais il démontre qu'il existe dans l'Assemblée une majorité nouvelle, à la veille du débat européen et cela peut influencer la pensée du gouvernement.

Pierre Gabelle.- Le texte qui nous est soumis est acceptable, il est conforme aux objectifs du MRP. Refuser de le voter serait opter pour la droite.

François de Menthon.- Je suis favorable au vote de confiance, pour des raisons politiques : 1° Mendès n'a pas les moyens financiers nécessaires et il n'a pas fait le choix entre une politique d'expansion et celle d'assainissement, c'est vrai, mais le MRP conserve des garanties ; le MRP aura plus de poids sur le Parlement, sur le Gouvernement et sur l'opinion pour obtenir l'adoption de la CED s'il vote aujourd'hui la confiance.

Joannès Dupraz.- J'approuve Coste-Floret et Gabelle.

Joseph Dumas.- De Menthon m'inquiète. Où va le Groupe ? J'estime que Mendès fait trop de promesses faciles, je crains ses véritables intentions sur la CED.

Pierre Schneider.- Je suis favorable à un vote positif ; c'est l'occasion de jeter un pont entre nous et les socialistes.

Henri Bouret.- Le vote de confiance est un vote politique qui postule un choix entre des politiques. Faisons cesser cette petite guerre !

Robert Lecourt.- L'objectif du MRP, c'est l'adoption de la CED. Tous ses efforts doivent y tendre. Or, le projet économique est acceptable. Cela dit, le MRP a refusé l'investiture de Mendès par crainte d'un abandon de la CED ! Son opposition, depuis, a été payante : le projet de Mendès a repris les 10 points du Congrès de Lille et le Gouvernement a décidé de faire venir le débat sur la CED le 24 août. Certes, aucune garantie n'a été donnée sur le fond mais il n'est pas question d'en obtenir aujourd'hui. L'essentiel est de peser sur l'orientation du Gouvernement. Il ne s'agit pas de prendre un tournant politique. Le MRP restera libre à l'égard du Gouvernement et il sera plus fort.

Lionel de Tinguy.- Je demande que notre explication de vote, en séance, soit inspirée de ces considérations.

Décision : par 26 voix contre 13 et 9 abstentions, le Groupe MRP décide de voter la confiance.

Trois semaines d'agitation et de désordre au Palais-Bourbon

Tenue le 6 août à partir de 14 heures, sous la présidence d'Henri Lacaze, la 67^e réunion (en 1954) du Groupe MRP est consacrée à la discussion des propositions de la Conférence des présidents, où le MRP était représenté par Edouard Moisan.

Robert Lecourt.- Je crois que le MRP approche du but. Il doit donc rester calme. C'est devant la Conférence que Mendès-France a annoncé lui-même la date du 24 pour la CED.

Robert Schuman.- Je souhaite que Mendès nous la confirme en séance.

Jean Cayeux.- Il serait plus facile de l'obtenir de Le Troquer, président de l'Assemblée.

Fernand Bouxom.- Disons-le nous-mêmes en expliquant notre vote !

Robert Lecourt.- Non, il serait dangereux de passionner le débat. J'estime inutile toute initiative du Groupe.

Le Groupe décide de voter les propositions de la Conférence, sans condition.

Cependant, le mardi 10 août, le programme des travaux de l'Assemblée revient au centre de la crise qui agite le gouvernement et sa majorité.

En séance, un dirigeant très influent du Parti radical, Léon Martinaud-Déplat, attaque violemment Mendès-France au sujet de son voyage-surprise du 31 juillet à Tunis. Accompagné du maréchal Juin, le président du Conseil, ce jour-là, a déclaré devant le Bey : 'L'autonomie interne de l'Etat tunisien est reconnue et proclamée sans arrière pensée par le gouvernement français ...'

Mendès lui réplique vivement et il demande que le débat sur la Tunisie - réclamé d'urgence par Martinaud-Déplat - soit renvoyé au 27 après la discussion de la CED ; il précise qu'il donnera au vote de ce renvoi le sens d'une approbation de l'action qu'il a menée dans le passé à propos de la Tunisie et des responsabilités qu'il vient de prendre.

Autre problème dans la mise au point du programme parlementaire : le moment est-il venu de discuter en deuxième lecture le projet de révision constitutionnelle (modifié par le Conseil de la République), rapporté par **Joseph Defos du Rau**, député MRP des Landes. Le député radical Vincent Badie, a déposé une motion visant à renvoyer ce débat après la discussion sur la CED.

Ce 10 août, le Groupe MRP a consacré deux réunions (la 69^e et la 70^e) à ces questions de calendrier, où chacun croit voir les intentions maléfiques de son adversaire la première s'ouvre à 15 heures sous la présidence de Robert Lecourt, la seconde à 20 heures 20 sous la présidence d'Edouard Moisan.

A la réunion de 15h. **Jean Cayeux** est favorable à la motion Badie ; Il est hostile au système de l'investiture à la majorité simple du président du Conseil, réintroduit par le Conseil de la République. **Paul Coste-Floret** demande de voter la motion. "Si la motion est votée sans le MRP, ce vote sera interprété comme une marque d'hostilité à la CED", dit-il.

Francine Lefebvre est du même avis. Si la CED n'est pas discutée d'urgence, son adoption peut attendre six mois, avec la navette entre les deux assemblées. Et ce délai de six mois peut être utilisé par les communistes pour organiser des troubles. Selon **François de Menthon**, au contraire, mieux vaudrait voter d'abord la réforme dans l'intérêt de la

CED. **André Colin** rappelle son hostilité au contenu de la réforme. Il rejoint les craintes de F. Lefebvre. **De Menthon** craint pour le MRP l'accusation de chercher à esquiver la réforme. **Robert Lecourt** estime qu'il faut encore réfléchir ! Il craint plus le veto que la lenteur du Conseil de la République.

A la réunion de 20h20, on parle principalement de la politique tunisienne.

Robert Lecourt.- Je fais appel à la maîtrise de soi. Notre objectif essentiel est la CED. Nous en sommes proches. Si nous nous laissons guider par la nervosité générale, nous risquons de compromettre cette chance. Dans le vote sur le renvoi de l'affaire tunisienne, évitons de voter contre, abstenons-nous.

Pierre -Henri Teitgen.- Oui ! Une âpre lutte interne agite le Parti radical. Et je note, avec regret, que Mendès continue à s'en prendre au MRP le jour où le MRP lui vote la confiance. C'est inélégant. Dans le vote, abstenons-nous. Nous ne pouvons pas approuver une politique qui n'a pas été débattue. Nous ne savons pas non plus ce qui en sera fait et nous ne pourrions pas la contrôler.

Joseph Dumas.- Je ne comprends plus ! La politique de Mendès en Afrique du Nord, c'est celle du MRP. Et Mendès a attaqué Martinaud-Déplat et non pas le MRP ! Laissons Mendès et Martinaud se débrouiller entre eux !

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Oui, Mendès vient d'attaquer Martinaud et non pas le MRP. Si nous renversons Mendès, Martinaud sera le gagnant. Certes, Mendès a manqué de sang-froid mais il y a les raisons données par Lecourt .

Paul Coste-Floret.- J'approuve la déclaration de Mendès à Tunis, je désapprouve la méthode de Mendès et j'ignore ce que je ferai dans le scrutin ... Cependant, Mendès ayant attaqué les gouvernements précédents au sujet de la Tunisie, j'estime que le MRP doit s'abstenir.

Francine Lefebvre.- Je rappelle que c'est Martinaud qui a fait échouer la politique émancipatrice de Robert Schuman en Tunisie. Aujourd'hui, Mendès cherche à faire condamner Martinaud par le Parti radical. Votons pour lui !

François Reille-Soult.- Oui ! Au surplus, prononçons-nous en fonction du problème au fond.

André Colin.- Je rappelle que nous venons de faire un pari : faire vivre le Gouvernement Mendès pour avoir le 24 août prochain le débat sur la CED... Cependant, le MRP n'a pas à assumer une politique qu'il ne connaît pas. La solution est l'abstention.

Fernand Bouxom.- Je voterai le renvoi pour rester logique.

Lionel de Tinguy.- Je voudrais voter contre mais je serai discipliné si le Groupe garde son unité. Je crois que la politique tunisienne de Mendès est une politique d'abandon.

Maurice Schumann.- J'approuve les principes de la politique tunisienne de Mendès mais je redoute sa méthode : il aurait fallu négocier l'autonomie interne contre l'adhésion à l'Union française. Nous ne pouvons donc pas approuver ce qui a été fait. Je propose l'abstention unanime.

François de Menthon.- Je fais la même proposition, bien que je sois tenté par le vote contre. Je désapprouve la méthode de Mendès et le ton de son discours.

Le Groupe, en conclusion, décide de s'abstenir et charge **Pierre Schneiter** d'expliquer cette abstention.

Il en revient ensuite à la motion Badie repoussant le débat constitutionnel après celui sur la CED. **Lecourt** indique que l'URAS et l'ARS (ex-RPF), la SFIO et le PC la voteront. A son avis, le meilleur moyen d'enlever tout caractère anti-européen à ce vote consiste, pour le MRP, à la voter lui aussi.

Le Groupe en décide ainsi.

En séance, le 11 août, l'Assemblée adopte la motion Badie par 360 voix contre 161 (Indépendants et Paysans, ARS et une partie du RGR (radicaux et UDSR), le Groupe MRP ne prenant pas part au vote... alors qu'il a décidé la veille de voter pour.

Le Bulletin d'information du Groupe n° 69 daté du 123 août explique ainsi ce changement : "le Groupe a estimé vaine la querelle qui a éclaté au sujet de la liaison entre la révision constitutionnelle et la CED. En effet, comme l'a expliqué dans les couloirs Paul Coste-Floret – à qui le président de séance, M. Gaston Palewski, avait refusé la parole dans des conditions inadmissibles -, la motion Badie est inefficace du point de vue où se place son auteur lui-même... Du point de vue pratique, il est bien difficile de dire si les adversaires de la CED avaient intérêt ou non à éviter le vote de la révision préalablement à l'examen de la CED. Sur ce point M. Badie était en désaccord avec M. Prelot, qui avait exposé sa thèse, mardi, dans le journal "Combat".

Subtilités, désordre, illogisme ... L'Assemblée, de la Tunisie à la CED et de la CED à la révision constitutionnelle, est en pleine crise de nerfs !

A sa 71^e réunion, le mercredi 11 août, à partir de 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, le Groupe MRP se consacre à des textes législatifs :

- sur le regroupement des dates des élections (le Groupe se montre défavorable à une nouvelle prolongation du mandat des sénateurs) ;
- sur la revalorisation individuelle des rentes d'accident du travail en fonction de l'évolution du coût de la vie (initiative d'**Henri Meck**).

Le 13 août, l'Assemblée se contredit elle-même en revenant sur les résolutions qu'elle a prises trois jours plus tôt, en ce qui concerne les dates de débats sur la Tunisie et sur la CED.

En effet, la conférence des présidents modifie le programme des prochains travaux de l'Assemblée de la façon suivante :

- Tunisie, Maroc et comptoirs français de l'Inde les 26 et 27 août ;
- CED, du 28 au 31 août.

Mendès, présent à la conférence, a défendu le 24 pour la CED, mais il n'a été soutenu que par le MRP ! Finalement, le MRP, représenté par **Moisan**, s'est rallié au 28.

-Moisan ne pouvait agir autrement, déclare **Lecourt** à la 72^e réunion du Groupe, ouverte le vendredi 13 août à 14 heures, sous la présidence d'Henri Lacaze. Le vote essentiel aura lieu sur des motions préjudicielles, précise-t-il, donc avant un éventuel scrutin de confiance sur la Tunisie.

Au cours de cette même réunion, le Groupe délibère sur une série de sujets : participation de l'Assemblée aux frais des secrétariats des groupes parlementaires, prestations familiales agricoles, redressement économique et pouvoirs spéciaux, aménagement de la Durance ...

L'inscription au budget de l'Assemblée Nationale **d'une subvention destinée à faciliter le fonctionnement du secrétariat collectif de chaque groupe parlementaire**

(celui du Groupe MRP compte une dizaine de salariés) est une initiative du Bureau du Groupe MRP, que le Bureau de l'Assemblée accepte de mettre en application dès ce mois d'août 1954. La subvention annuelle est fixée à 4000 francs par député. A cette époque, le député n'a ni assistant ni secrétaire payé par l'Administration ; pour son courrier, il s'adresse à un secrétariat collectif de l'Assemblée compétent et gratuit, mais qui ne correspond pas à toutes ses obligations. Un secrétariat de groupe, dont les membres sont recrutés par le Bureau du groupe et travaillent sous le contrôle du président du Groupe assisté d'un secrétaire général "administratif" (non parlementaire lui-même mais très politique), est nécessaire à son bon fonctionnement. C'est vrai pour tous les groupes.

Sur le projet relatif aux **prestations familiales agricoles**, qui revient devant l'Assemblée en dernière lecture, **Lionel de Tinguy** indique que le texte du Conseil de la République est meilleur que celui de l'Assemblée, sans être entièrement satisfaisant puisqu'il maintient une sur-compensation provisoire de six mois.

Selon **Francine Lefebvre**, cela est suffisant pour que le MRP ne vote pas le projet. Oui, dit **Jean Cayeux**, le texte du Conseil est dangereux. **Maurice Lucas** aimerait mieux un vote pour, avec des réserves, pour éviter d'être mal compris par le monde agricole. **Edouard Moisan** note que **la doctrine du MRP est en jeu** : les prestations familiales sont-elles une prime d'assistance ou un salaire différé ? Selon **de Tinguy**, on peut voter le texte, avec des réserves. **Pierre Gabelle** préfère l'abstention. **F. Lefebvre** : "Nous pourrions voter pour, mais seulement en cas de risque d'un échec du projet."

Décision : le Groupe fait confiance à ses représentants en séance pour mesurer ce risque.

En séance, par 315 voix (dont le MRP) contre 294, l'Assemblée rejette un amendement de la Commission de l'Agriculture tendant à reprendre, au sujet de la durée de la sur-compensation, le texte voté en première lecture. Le texte du Conseil, moins dangereux, se trouve ainsi adopté.

Le Groupe en vient aux **pouvoirs spéciaux**, examinés eux aussi en deuxième lecture.

A la demande d'**Henri-Louis Grimaud** (Isère), il décide de voter le texte du Conseil de la République : la réforme judiciaire (faillite, liquidation judiciaire, hypothèques ...), qui est urgente, sera réalisée par décret après simple avis des commissions de la Justice des deux assemblées.

Enfin, après un exposé de **Jean Aubin** (Hautes-Alpes) sur le **projet d'aménagement de la Durance**, dont **Jean-Marie Louvel**, ministre de l'Industrie et du Commerce, présent à la réunion, dit qu'il coûtera de 50 à 60 milliards de francs, le Groupe ouvre un débat.

Paul Couston (Vaucluse).- Je pense que les travaux seront entrepris par EDF, qui peut y consacrer 10% de ses crédits d'investissement.

Jean-Marie Louvel.- EDF n'a pas le droit de commencer les travaux.

Jean Aubin.- Si !

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Les pouvoirs spéciaux vont permettre au Gouvernement d'agir.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie).- On a déjà réalisé une tranche de travaux et transféré 80 familles.

Jean-Marie Louvel.- Je crains une nouvelle affaire de Tignes et de nouveaux scandales : ce qui intéresse les habitants, c'est de vendre leurs terrains au plus haut prix à EDF. La priorité devrait être donnée au Rhin et au Rhône.

Henri-Louis Grimaud.- Le projet relatif à la Durance est d'intérêt national.

Paul Couston.- Dans le Vaucluse, on se préoccupe des effets de la sécheresse sur la culture des primeurs.

Lionel de Tinguy.- Il y a des aspects étranges dans ce projet. J'estime à 50.000 francs le coût de l'irrigation d'un hectare, au départ.

Robert Lecourt.- Posons au ministre des questions sur des abus éventuels. Le vote du Groupe en faveur du projet sera important. Que nos amis intéressés s'en rendent compte et comprennent le prix de la solidarité ! A eux d'en tirer une leçon pour les autres débats !

Décision : le Groupe votera le projet.

Le même jour, sur le rapport de **Jean Aubin**, présenté au nom de la Commission de la Production industrielle, l'Assemblée l'adopte.

Courte réunion du Groupe MRP le jeudi 26 août à 14 heures (la 73^e), sous la présidence de Robert Lecourt. **Jacques Fonlupt-Espéraber** présente les grandes lignes de l'interpellation qu'il doit développer sur la **Tunisie**. **Alfred Coste-Floret** souhaite une allusion à la méthode contestable de Mendès. Fonlupt répond qu'il le fera. **Jean-Jacques Juglas** (Lot-et-Garonne) fait un exposé sur le débat relatif aux comptoirs français de l'Inde. **Maurice Schumann** dit qu'il approuve la déclaration faite par Robert Buron, ministre de la France d'outre-mer dans le gouvernement Mendès-France. **Alfred Coste-Floret** rend compte de l'audition du président du Conseil par les commissions compétentes.

Rappel

Tous ces débats au sein du Groupe MRP sont totalement inédits

Faites le savoir aux professeurs et aux étudiants qui s'intéressent à l'histoire !

Ils y découvriront ce qu'il ignorent encore à propos du MRP ...